

RISQUE SISMIQUE

Définition

C'est le risque d'une fracture brutale des roches en profondeur et parfois en surface le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité de chaleur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Dans notre région, 80 séismes ont été recensés dont 17 depuis 1950. Pas un sur notre commune ou les communes limitrophes. Le nouveau zonage sismique (2010) classe notre commune en aléa faible...mais non nul.

Mesures

Au titre de leurs attributions respectives, la Préfète et le maire ont à prendre un certain nombre de mesures.

Prévention

La cartographie du nouveau zonage sismique permet une meilleure information.
Les mesures de construction parasismique réduisent la vulnérabilité du bâti.
Pour contribuer à la gestion de la crise, un site est consultable : www.planseisme.fr .

Protection

Les normes antisismiques sont la principale mesure de protection préventive contre les séismes.